

Balades au jardin

Espèces exotiques invasives ou non ?



Qu'est ce qu'une plante envahissante ?

La flore française est composée d'environ 6 000 espèces dont près de 1 300 ont été introduites par l'Homme de différentes parties du monde volontairement ou accidentellement. Ces plantes sont qualifiées d'exotiques.

Lorsque ces espèces exotiques arrivent à se reproduire et à se maintenir dans les conditions naturelles et sans l'intervention de l'Homme pendant au moins 10 ans, on parle d'espèces naturalisées.

Une espèce exotique naturalisée ou en voie de naturalisation peut devenir envahissante ou invasive (terme anglais) lorsqu'elle prolifère et se propage sur une aire considérable, du fait qu'elle a une dynamique de colonisation rapide avec une reproduction efficace.

La plupart des espèces exotiques ne deviennent pas envahissantes et ne provoquent pas de problèmes dans leur nouvel environnement.

Néanmoins les espèces exotiques qui deviennent envahissantes peuvent avoir un impact considérable sur les plans écologique, économique et de la santé publique, et il existe un risque important de les voir uniformiser massivement les écosystèmes.

Quelques exemples de plantes envahissantes dans la région méditerranéenne

Mimosa d'hiver : arbre cultivé pour son bois et ses fleurs. Dans le milieu naturel, il émet des substances toxiques qui limitent la germination et la croissance de la végétation naturelle locale.

Herbe de la pampa : plante herbacée vivace avec une croissance rapide et forme des colonies denses. Son feuillage abondant est très inflammable et les feuilles très coupantes provoquent des blessures.

Griffes de sorcières : plantes grasses rampantes qui poussent dans les milieux littoraux (rochers, falaises, dunes). La croissance rapide des stolons leur permet de couvrir de grandes surfaces. Dans le milieu naturel elles entrent en compétition avec la flore locale et peut compromettre la survie d'espèces endémiques rares ou protégées.

Ambroisie : plante herbacée annuelle, la pollinisation se fait par le vent. Les très nombreuses graines sont dispersées par le vent, les animaux et l'homme. L'Ambroisie se développe dans les champs cultivés, sur les voies de communication et rarement dans les habitats naturels. Son pollen contient des molécules allergènes à l'origine de rhinites, sinusites, conjonctivites...

Berce du Caucase : plante herbacée de la famille de la carotte, elle peut atteindre près de 4m de hauteur et sa gigantesque inflorescence blanche, en ombelles, apparaît entre juin et septembre. Sa tige, très robuste, est recouverte de poils blancs rudes et de nombreuses taches. Ses feuilles peuvent atteindre 1,5m de largeur et 3m de longueur. Elle soulève de vraies préoccupations pour la santé et l'environnement dans les Alpes Maritimes

Plus d'information sur le site web www.jardinthuret.fr Le jardin est ouvert au public en libre accès en semaine de 8h à 18h



ILES DE LÉRINS & PAYS D'AZUR



Balades au jardin

Y'a-t-il un profil type pour les espèces envahissantes ?

Les traits biologiques des plantes envahissantes sont très variés. Elles peuvent être annuelles, vivaces, arbustes ou arbres.

Elles ont souvent une croissance rapide. Elles ont des modes de reproduction sexuée (par les fleurs) ou végétatives très actifs. Elles sont très compétitives et résistantes.

Généralement quand une espèce est introduite dans une région, elle s'y trouve isolée des facteurs qui limitent naturellement son expansion : prédateurs, compétiteurs maladies, parasites.

Quelques traits communs peuvent être identifiés :

- propagation souvent favorisée par les activités humaines,
- période de latence de plusieurs décennies entre l'introduction de l'espèce et sa prolifération.

Quels sont les impacts des espèces envahissantes ?

Pour la biodiversité

Les espèces exotiques envahissantes sont reconnues comme une des principales causes de perte de diversité biologique dans le monde, avec la destruction directe des habitats. Le caractère très compétitif des espèces envahissantes porte préjudice à certaines plantes endémiques rares ou protégées. Une espèce envahissante n'est pas une espèce supplémentaire dans le patrimoine naturel, sa prolifération gêne le développement des autres espèces. A terme, le résultat est une homogénéisation des paysages et une perte de la biodiversité.

Pour les activités et la sécurité humaines

En région PACA, le mimosa d'hiver et l'herbe de la Pampa sont des espèces très inflammables et représentent un risque d'incendie. La formation de fourrés denses, épineux et impénétrables de certaines espèces envahissantes (ex : *Hakea sericea*) peut également gêner l'accessibilité des sites aux Sapeurs-Pompiers lors d'éventuels incendies.

Pour l'agriculture

Certaines plantes envahissantes concurrencent les espèces cultivées pour les ressources en eau et en nutriments, elles diminuent donc les rendements et la qualité des cultures. Par exemple, le séneçon du Cap est toxique pour le bétail, et fait aussi baisser la valeur pastorale des terres.

Pour la santé

Des espèces végétales exotiques envahissantes, présentent en région PACA, posent de graves problèmes de santé. C'est le cas de la berce du Caucase, extrêmement allergisante, le contact avec la sève, combiné à la lumière, occasionne des lésions cutanées semblables à des brûlures, et de l'ambrosie à cause de son pollen très fortement allergisant. L'herbe de la Pampa peut également provoquer des allergies en été.

Sur les paysages

Une plante envahissante, comme par exemple le robinier faux-Acacia, l'arbre aux papillons ou le mimosa, peut entraîner une profonde modification des paysages.

Plus d'information sur le site web www.jardinthuret.fr Le jardin est ouvert au public en libre accès en semaine de 8h à 18h

Balades au jardin

Comment peut-on éviter la prolifération des espèces exotiques envahissantes ?

La lutte contre les espèces envahissantes passe par des actions de sensibilisation, de surveillance, de prévention, d'éradication, de limitation et de réglementation.

Elle concerne tous les acteurs : particuliers, entreprises du secteur ornemental, gestionnaires, pouvoirs publics nationaux, européens et internationaux.

1- Lors des déplacements à l'étranger il faut éviter de ramener des espèces des pays visités.

2- En s'informant sur les espèces à ne pas faire circuler, en choisissant des plantes de substitution non envahissantes, les professionnels de l'horticulture, les jardiniers, les paysagistes, jouent un rôle de premier ordre dans la limitation des espèces envahissantes.

3- Les perturbations naturelles ou humaines des écosystèmes favorisent le développement d'un grand nombre d'espèces envahissantes. L'arrêt de ces perturbations ou la restauration des milieux peuvent être des méthodes pertinentes pour lutter contre les espèces envahissantes.

4- Le code de l'environnement offre un cadre réglementaire pour lutter contre les espèces envahissantes. Le Grenelle de l'Environnement renforce cet engagement national avec :

- la constitution d'un réseau de surveillance des invasions biologiques
- la lutte contre les espèces exotiques envahissantes (éradication, contrôle manuel, mécanique, chimique et biologique)
- la recherche scientifique
- la sensibilisation du public.

Au niveau européen, la stratégie communautaire de prévention relative aux risques liés aux espèces exotiques envahissantes apporte des dispositions législatives pour renforcer les mesures de prévention et de lutte.

La convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (aussi dite convention de Berne) a également émis de nombreuses recommandations relatives aux espèces exotiques envahissantes. Elle vise la protection des espèces rares et en danger, ainsi que les habitats naturels de l'Europe.

En conclusion

La majorité des plantes envahissantes ont été acclimatées pour leurs qualités ornementales, pour végétaliser les talus, les bords des routes ou à des fins agronomiques. Elles peuvent donc apporter des bienfaits considérables à la société.

Les espèces envahissantes se définissent également en fonction des impacts négatifs qu'elles induisent. Les coûts de gestion des espèces végétales exotiques envahissantes (prévention, suivi, lutte, traitement des déchets verts, restauration des milieux) et les coûts des dommages induits (problèmes de santé publique, diminution des rendements agricoles, diminution de la valeur des fourrages, toxicité de certaines plantes pour les animaux d'élevages, utilisation accrue d'herbicides et de pesticides, détérioration des infrastructures humaines) représentent un coût économique élevé pour la société. Selon la Commission européenne, le coût annuel des dommages causés aux Etats membres par les espèces exotiques envahissantes s'élève à 12 milliards d'euros.

Plus d'information sur le site web www.jardinthuret.fr Le jardin est ouvert au public en libre accès en semaine de 8h à 18h

Balades au jardin

Pour en savoir plus

Stratégie régionale relative aux espèces végétales exotiques envahissantes en Provence-Alpes-Côte d'Azur et son plan d'actions, octobre 2014. Conservatoire botanique national alpin & Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles. Eléonore Terrin, Katia Diadema, Noémie Fort. Document à télécharger sur <http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/strategie-especes-vegetales-exotiques>

Site internet : <http://www.invmed.fr/> du Conservatoire botanique national de Porquerolles sur les espèces végétales exotiques envahissantes en France méditerranéenne continentale.

Guide sur les espèces exotiques envahissantes dans les milieux aquatiques, mars 2015
http://www.rrgma-paca.org/espace-ressources/bibliotheque_282.html

Dépliants d'informations sur la berce du Caucase, et la jussie sur le site internet du Département des Alpes Maritimes :
<https://www.departement06.fr/protoger-les-especes/lutte-contre-les-especes-envahissantes-3076.html>

Toutes les balades au jardin Thuret : <http://cpieazur.fr>



Document réalisé par le CPIE des Iles de Lérins et Pays d'Azur – Juillet 2015

Plus d'information sur le site web www.jardinthuret.fr Le jardin est ouvert au public en libre accès en semaine de 8h à 18h



ILES DE LÉRINS & PAYS D'AZUR

